



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2025

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15

Date de la Convocation : 08 octobre 2025

Présents : 12

Votants : 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE

Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean -Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET,

Absent excusé :

Absents : Audrey JOVER, Denis FENEON, Patrick MONIN

Secrétaire de séance : Julien THIRIET

Etat civil : Naissance
Nadir NORGI le 20 septembre

Décès
Laura RICHARD le 25 septembre

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Julien THIRIET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et le secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 30 septembre 2025 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif à une demande de subvention reçue le 9 octobre 2025 de la part du Centre de Documentation "Résistance et Déportation" de Saône et Loire. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

1. Incivilités

Le Maire rappelle que la commune subit des incivilités régulières ces derniers temps, concernant plus particulièrement les toilettes publiques. En effet, aux toilettes de la Teppe Saint-Martin dans un premier temps puis plus récemment aux toilettes du parking de l'école, du matériel a été détérioré, cassé, des départs de feu ont été observés. Après le dépôt d'une main-courante, une plainte a été déposée dernièrement à la gendarmerie. Les gendarmes pourront venir faire des relevés.

Le Maire rappelle que les habitants de la commune sont doublement pénalisés par cette situation car d'une part les toilettes doivent momentanément être fermés au public et d'autre part ce sera l'argent public, donc du contribuable, qui devra remédier aux dégradations.

Par ailleurs, les camionnettes qui dépassaient sur la voie publique dans le Bourg ont été déplacées.

1bis. Demande de subvention

Le Centre de Documentation "Résistance et Déportation" de Saône et Loire (CDRD 71), associé au Souvenir Français proposera fin 2025 une exposition intitulée "Les Justes de Saône et Loire" qui accompagnera la pose de plaques mémorielles effectuées par l'ANACR et le Souvenir Français dans différentes communes concernées par la présence de Justes sur leur territoire, reconnus par le mémorial Yad Vashem. Azé étant l'une de ces communes, le Maire propose de donner une suite favorable à la demande et d'attribuer une subvention de 150 euros pour soutenir cette action d'hommage et de mémoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 euros au Centre de Documentation "Résistance et Déportation" de Saône et Loire (CDRD 71) dans le cadre de son travail concernant les "Justes de Saône et Loire";

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

Arrivée de Guillaume Coulon à 20h15

2. Convention 30 millions d'amis

Il convient de renouveler notre convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants. Le nombre de chats à stériliser pour l'année 2025 est fixé à 4. Les chats seront stérilisés et pucés au nom de la fondation 30 millions d'amis.

Il convient également de nommer le vétérinaire en charge de l'opération qui pratiquera le tarif « cause animale ». Les frais seront supportés par moitié entre la commune d'Azé et la fondation 30 millions d'amis.

Comme il n'est pas possible de prévoir le nombre de mâles ou de femelles attrapés, la fondation estime une moyenne de 55 € de participation par animal. Un devis sera systématiquement demandé au vétérinaire avant toute intervention.

A la signature de la convention, la mairie devra donc verser à la fondation la somme de 55€ X 4 et la fondation versera la même somme sur le compte ouvert pour la Mairie.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention pour la stérilisation des chats errants.

NOMME la clinique vétérinaire l'Abbaye de Cluny pour entreprendre les actes de stérilisation.

3. Assurances risques statutaires

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le

demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCES/ RELYENS pour les collectivités employant au moins 20 agents CNRACL et de WTW / AG2R pour les collectivités employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à la délibération n° CA-2024-032 du conseil d'administration du 08 octobre 2024, une procédure de remise en concurrence a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel la consultation est passée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-1, L.2124-3, R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique :

- Tranche ferme : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL
- Tranches optionnelles : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant plus de 29 agents affiliés à la CNRACL

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 pour se prononcer sur l'attribution du marché. La décision de la CAO est la suivante : attribution du marché au groupement CNP ASSURANCES / RELYENS.

Vu la délibération numéro 2025/06 du 18 février 2025 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre collectivité de l'assureur attributaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

Décide d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.29% avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire, et prise en charge des charges patronales à hauteur de 40% (taux compris entre 10% et 60%) et la Nouvelle Bonification Indiciaire maintenue pendant la période d'arrêt de travail

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.28% avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire, prise en charge des charges patronales à hauteur de 30% (taux compris entre 10% et 60%) et la Nouvelle Bonification Indiciaire pendant la période d'arrêt de travail

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

Rappelle que les crédits sont prévus au budget.

Arrivée de Mylène LIGNAN à 20h23

4. Point sur les Travaux de la Teppe Saint-Martin

- **Travaux réalisés par l'entreprise Sivignon TP**

Les travaux de la Teppe Saint Martin ont débuté le lundi 29/09 comme prévu par l'entreprise Sivignon TP. Au bout de deux semaines, la très grande majorité du travail de terrassement (creuser le parking) est terminée. Lors des études, des sondages du terrain ont été faits, qui avaient détecté du béton dans le sol. En faisant le terrassement, il s'est avéré que la quantité de béton avait été sous-estimée, de grandes plaques de béton ont été trouvées, ce qui a engendré un surcoût de travail pour l'entreprise.

Suite aux différentes réunions de chantier, quelques ajustements ont été faits comme le fait d'éloigner de 50 cm le parking de la route de Chatenay afin d'éviter de creuser trop proche d'une ligne enterrée haute tension HTA. Pour garantir le volume du bac voulu, le parking sera creusé de 2cm supplémentaires. La noue du fond du parking sera au plus proche du mur, ce qui demande d'enlever les végétaux existants. Ils seront replantés par la suite.

Des trous importants sont constatés sur la chaussée qui seront signalés par des panneaux.

Un panneau explicatif sur le fonctionnement du dispositif sera prévu à destination du grand public.

- **Travaux réalisés par l'entreprise Kompan**

Concernant la partie jeux pour enfants réalisée par l'entreprise Kompan, les travaux ont débuté par la pose des jeux du terrain de jeux proprement dit et Kompan reviendra mettre les installations de la noue entre la Teppe et le parking lorsque celle-ci sera faite. En complément des jeux prévus initialement, le toboggan sera remplacé par un neuf comme discuté lors du précédent conseil municipal.

- **Planning**

Actuellement, les délais sont tenus par les entreprises, rien de particulier à signaler.

5. Travaux en cours

En préparation de la période hivernale, les agents continuent d'entretenir les espaces verts (dernières tontes, taille des petits buissons) et vont bientôt débiter les plantations des massifs d'automne.

Dans la continuité des travaux entrepris les semaines passées, les fossés situés vers les Beluses ont été recrusés.

Concernant la taille des buissons, il faut souligner, une fois de plus, que les haies bordant des terrains privés sont de la responsabilité des propriétaires. Nous sommes régulièrement interpellés pour faire des passages qui ne sont pas du ressort de la commune. Dans un souci d'harmonie, la totalité des voies est réalisée, mais selon un plan déterminé et dans des délais contraints par les interventions imprévues ou urgentes.

Pour préparer les implantations des jeux sur la Teppe St Martin les agents ont enlevé les anciens jeux qui avaient de très bonnes fondations, soit une journée et demie de travail. Ils ont enchaîné par l'application de lasure sur les bordures bois situés vers le terrain de tennis et vont continuer par l'implantation des mobiliers urbains (tables, bancs, corbeille).

L'entretien locatif de nos bâtiments a été beaucoup mobilisateur : changements de chasse d'eau à l'école, mise en route du chauffage, construction de mobilier pour l'école.

Le chauffage de la salle des fêtes est en panne, l'artisan qui connaît l'installation a été sollicité, nous attendons son passage.

6. Questions diverses

- **suppression du seuil du camping sur la Mouge** : MBA nous a informés de la réalisation des travaux durant cette semaine.

- **action sociale** : le Conseil Départemental nous a communiqué les nouvelles modalités de fonctionnement concernant les demandes d'aides sociales.

- **conférence territoriale** : celle-ci, organisée par le Conseil Départemental, s'est tenue le 1er octobre à DAVAYE. Le Conseil Départemental a présenté les différentes actions mises en place dans ses domaines de compétence. Il a été confirmé le maintien pour 2026 du dispositif d'appel à projet, avec les mêmes modalités que l'année dernière (montant global, nature des projets, modalités de demande...)

- **cimetière** : lors du prochain conseil, nous travaillerons sur le règlement du cimetière et les tarifs des concessions. Par ailleurs nous validerons les derniers travaux à réaliser : la plaque pour le jardin du souvenir notamment.

Pour éviter l'entrée intempestive de véhicules dans le cimetière, l'un des deux battants sera bloqué prochainement. La clé sera à demander en mairie.

- **fossés** : suite aux deniers orages, des fossés ont été curés par la DRI sur le secteur de St Jean (route de St Maurice). Les agents du Département ont pu constater que des buses situées en amont étaient totalement obstruées par le sable. Un recensement général devra être réalisé, avec l'aide des viticulteurs, afin de faire une opération générale de nettoyage.

- **parc informatique** : nous allons renouveler le parc informatique avec notre prestataire actuel, pour passage à Windows 11. Le contrat reste sur les mêmes bases tarifaires. De plus notre pare feu sera remis à jour avec Orange.

- **dépense en produits d'entretien** : Ce poste de dépense est toujours trop élevé, aussi nous avons décidé de remettre en concurrence notre fournisseur actuel avec une autre entreprise, ayant des références. Les devis demandés comprennent outre la fourniture de produits « éco label », les délais de livraison, les coûts et enfin la formation des agents pour une utilisation optimale des produits, sans oublier l'aspect « bonne posture ».

- **ressources humaines** : Le Maire informe du départ en décembre de la secrétaire comptable recrutée en juin dernier dans le cadre d'un nouveau projet professionnel. Une solution en interne est en cours de mise en place.

7. Tour de table

Myène LIGNAN : un élément de poteau téléphonique est défectueux. Réponse du premier Adjoint : le numéro de la plaque du poteau doit être relevé et transmis au secrétariat.

Guillaume COULON : signale une haie à tailler dans le bas de la rue du Four. Réponse du premier adjoint : cette haie située sur le domaine communal sera taillée.

Daniel BOUCHARD :

- signale la difficulté de traverser la départementale au centre bourg et la possibilité d'installer un passage piéton. Réponse du Maire : suite à une précédente question similaire, une rencontre avait été organisée avec la DRI, qui ne préconise pas ce genre de passage clouté dans cette zone 30, ce qui risque de créer une fausse impression de sécurité. Un nouveau contact sera toutefois pris avec les services de la DRI.
- Le stationnement est-il interdit devant la haie de la salle des fêtes ? Réponse du Maire : d'une manière générale le stationnement sur les trottoirs est interdit. Toutefois, dans le cadre du travail en commission municipale, ce secteur avait été ciblé comme pouvant potentiellement être ouvert au stationnement. Ce travail sera repris dans le cadre de cette commission.
- Souhaite savoir où en est l'adhésion à la FNCOF. Réponse de la secrétaire : l'adhésion est payée, le processus suit son cours.

Julien THIRIET : Signale que le SDIS est intervenu sur son terrain privé et souhaite savoir comment le SDIS communique avec les habitants sur leurs manœuvres. Réponse du Maire : un contact sera pris

avec le SDIS pour s'assurer qu'ils préviennent bien les propriétaires des terrains où se déroulent les manœuvres.

Cécile MARIOTTE : signale des feux dans les parcelles viticoles. Réponse du Maire : nous n'avons pas été saisis de réclamations à ce sujet. Toutefois, il est rappelé que les règles dans le cadre d'une activité professionnelle ne sont pas les mêmes que pour les particuliers et que cette activité se déroule très à l'écart des zones habitées.

8. Agenda

- **31 octobre et 1^{er} novembre** : collecte du Souvenir Français au cimetière d'Azé
- **2 novembre** : exposition de voitures parking de la cave par Alpines Renault Sport
- **8 novembre** : cérémonie et banquet des conscrits d'Azé
- **11 novembre à 12h** : cérémonie de commémoration

La séance est levée à 21h44.

La prochaine séance est fixée au mardi 18 novembre 2025 à 20 heures.
